

République Française Liberté – Egalité - Fraternité DEPARTEMENT DU CANTAL ----- ARRONDISSEMENT DE MAURIAC ----- CANTON D'YDES DATE DE LA CONVOCATION : 29 Novembre 2019	COMMUNE D'YDES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 06 DECEMBRE 2019										
<table border="1"> <tr> <td>Nombre de conseillers en exercice</td> <td style="text-align: center;">17</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td style="text-align: center;">15</td> </tr> <tr> <td>Excusés</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>Pouvoirs</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td style="text-align: center;">15</td> </tr> </table>	Nombre de conseillers en exercice	17	Présents	15	Excusés	2	Pouvoirs	0	Votants	15	<p>L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le SIX DECEMBRE à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Guy LACAM, Maire.</p> <p>Etaient présents : Guy LACAM, René BERGEAUD, Alain DELAGE, Isabelle LAURADOUX, Marc LASSAGNE, Joël PEYRY, Bernard BOUVELOT, Patrick BOS, Suzie BOSSARD, Pauline BRETOME, Jeannine BROSSARD, Huguette GATINIOL, Sandra LAFARGE, Sindy PICARD, Sophie TOURNADRE.</p> <p>Etaient excusés : Jean-Claude SAISSET, Benoît DELAVOULT.</p> <p>Le nombre des membres en exercice étant de dix-sept et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Pauline BRETOME a été désignée secrétaire de séance.</p>
Nombre de conseillers en exercice	17										
Présents	15										
Excusés	2										
Pouvoirs	0										
Votants	15										

1. FINANCES – GESTION – ÉCONOMIE

➤ **Approbation des Tarifs Municipaux 2020** / Rapporteur : La Présidente de la Commission des Finances et Guy LACAM

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter de 1.50 % l'ensemble des tarifs des loyers et locations de logements, garages et terrains non soumis à l'indice du coût de la construction et de les appliquer au 1^{er} janvier 2020. Cette augmentation générale sera assortie d'une harmonisation. S'agissant des locations du Centre Socio-Culturel, les tarifs subiront une plus forte augmentation. Les tarifs des photocopies et des ramassages Déchets Verts/Encombrants restent inchangés.

M. le Maire soumet à l'Assemblée un cas particulier pour la location du studio de Lagnac actuellement disponible, en faveur d'un Technicien originaire du Nord de la France, travaillant aux Menuiseries du Centre et qui vit dans un camping-car. Son contrat de travail vient d'être renouvelé jusqu'au 31 août 2020. Comme il s'apprêtait à passer l'hiver dans son camping-car, il a sollicité la Commune pour obtenir un branchement électrique sur l'Allée des Templiers.

Au risque d'avoir des installations sauvages sur cet endroit et, sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de louer le studio de Lagnac, moyennant un loyer à 190 €/mois. La consommation d'électricité restera à sa charge.

➤ **Approbation des Tarifs Eau-Assainissement 2020** / Rapporteur : Guy LACAM

✓ Eau :

Le Conseil d'Administration du S.I.D.R.E. du Font Marilhou, lors de sa séance du 08 novembre 2019, a décidé d'appliquer les tarifs « eau » pour 2020 comme suit :

Prix abonnement : < 32 : 42.84 € > 32 : 232.58 €
Prix m3 : 0-100 m3 : 1.21 € 101-500 m3 : 1.15 € 501-5 000m3 : 1.06 € + de 5 000m3 : 0.72 €

✓ Assainissement :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs 2020 comme suit, qui ne seront facturés qu'en 2021.

Prix Abonnement : 48 € Prix m3 assainissement : 1.14 €

➤ **Demande subvention DETR 2020** / Rapporteur : La Présidente de la Commission des Finances et Guy LACAM

Un appel à projets au titre de la DETR 2020 a été envoyé par la Préfecture du Cantal, et un dossier doit être adressé pour le 15 janvier 2020. Il est proposé de présenter l'un des dossiers suivants : Mise en séparatif des réseaux (secteur Collège) ou Aménagement Avenue Roger Besse.

M. le Maire indique qu'à la date d'aujourd'hui, il sera bon ton de présenter la mise en séparatif des réseaux secteur Collège dans le cadre de la mise en conformité des réseaux. Malheureusement, la Commune n'a pas la certitude de présenter un dossier financier parfaitement détaillé pour le 15 janvier 2020. Par contre, le dossier d'aménagement de l'Avenue Roger Besse 1^{ère} tranche allant du Carrefour des écoles jusqu'au Carrefour de la Rue Frédéric Mistral est, quant à lui, prêt.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité, sur les deux dossiers. En fonction des éléments qui seront en possession de la Commune d'Ydes début janvier 2020, l'un des deux dossiers sera choisi pour être subventionné au titre de la D.E.T.R. 2020. Le 2^{ème} dossier sera alors financé au titre de la D.E.T.R. 2021.

➤ **Résultats de la consultation du Bien de Section de Montfouilloux** / Rapporteur : Guy LACAM

Une délibération a été prise le 19 juillet 2019 pour approuver la session d'un bien sectionnaire à Montfouilloux (ZL 93 de 5 m²). Les électeurs de Montfouilloux ont été convoqués, par arrêté, pour se prononcer sur cette vente, en votant dimanche 10 novembre 2019 de 10h00 à 12h00. Résultats de cette consultation :

	MONTFOUILLOUX
Nombre d'électeurs	8
Nombre de votants	3
Bulletins blancs ou nuls	0
Avis FAVORABLES	3
Avis DEFAVORABLES	0

Les PV, feuilles d'émargement et pointage ont été transmis à la Sous-Préfecture de Saint-Flour pour avis de Monsieur le Sous-Préfet. Celui-ci ayant constaté que la Commune d'Ydes n'a pas obtenu l'avis favorable de la majorité des électeurs, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la poursuite ou l'abandon du projet. Le représentant de l'Etat statuera ensuite par arrêté motivé.

M. le Maire indique que deux électeurs ont oublié de venir voter qu'ils auraient émis un avis favorable. Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de poursuivre la cession de cette partie de terrain.

➤ **Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre ALTEREO** / Rapporteur : Guy LACAM

Le projet de création d'un bassin d'orage est abandonné au profit de la mise en conformité des réseaux séparatifs pour réduire les arrivées d'eaux parasites. Ainsi, la mission de maîtrise d'œuvre confiée à la Société ALTEREO (G2C), par délibération en date du 24 février 2017 pour un montant de 50 568 € H.T., est modifiée. Dans ces conditions, le prix de la maîtrise d'œuvre reste inchangé.

Par ailleurs, le délai global d'exécution est porté de 24 mois à 54 mois (soit le 23 septembre 2021).

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre ALTEREO.

Les premiers relevés sur le terrain pourront commencer avant la fin de l'année 2019.

➤ **Attribution du marché « aménagement d'un parking Rue du Docteur Alfred Basset »** / Rapporteur : Guy LACAM

Patrick BOS, concerné par cette affaire, quitte la salle et ne prend pas part aux votes.

Une consultation a été lancée pour l'aménagement d'un parking Rue du Docteur Alfred Basset. Une seule offre est parvenue.

Après analyse de cette offre, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer le marché à l'entreprise BOS pour un montant de 25 842.50 € H.T. (soit 31 011 € T.T.C.).

Pauline BRETOME profite de cet instant pour évoquer l'aménagement du « parking du Crédit Agricole ». Une réflexion est en cours.

➤ **Demande déléguée au Maire pour régularisation d'une parcelle succession Claude VILLAIN** / Rapporteur : Guy LACAM

Il y a des années (avant 1989), la Commune d'Ydes s'était engagée de façon verbale à faire l'acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle ZC 165 d'une surface de 492 m², propriété de Messieurs Claude et Jean VILLAIN (en indivision). Les frais de viabilisation de cette parcelle à usage de chemin ont été pris en charge par la Collectivité.

Dans le cadre de la succession de Monsieur Claude VILLAIN récemment décédé, il convient de régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer les actes correspondants. Les frais de géomètre et notariés seront à la charge de la Commune.

➤ **Demande de l'Union Cycliste Aurillacoise pour la participation Semaine Cantalienne** / Rapporteur : Guy LACAM

L'Union Cycliste Aurillacoise a sollicité la Commune d'Ydes pour l'accueil et l'organisation d'une manche de la Semaine Cantalienne début août 2020, ainsi qu'une subvention pour le fonctionnement de cette compétition.

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable pour la participation de la Semaine Cantalienne, et d'octroyer à l'Union Cycliste Aurillacoise une subvention qui restera à déterminer au moment de la préparation du budget 2020, un trophée et le prêt de matériels.

➤ **Avenant convention avec l'association « Les Cités Cantaliennes de l'Automne » pour travaux mise en conformité S.S.I.** / Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire rappelle que par délibération n° 065-2019 en date du 28 Mai 2019, la Commune d'Ydes a décidé de vendre le bâtiment « La Résidence La Sumène » à l'association Les Cités Cantaliennes de l'Automne. Parallèlement à cette décision, la Commune est dans l'obligation de mettre en accessibilité et en conformité le système de sécurité incendie de ce bâtiment. Ces travaux étant actuellement en cours, l'association « Les Cités Cantaliennes de l'Automne » a accepté de les payer.

A cet effet, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer un avenant à la Convention de location de l'établissement signée le 8 avril 1995.

➤ **Prêt matériel aux associations** / Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire fait part d'une situation à gérer lors de la dernière randonnée du Moto Club les Phacochères de la Sumène, pour laquelle la Commune avait prêté du matériel. Malheureusement, 34 chaises ont disparu. M. Philippe CRUMEYROLLE, Responsable des Services Techniques a, alors, adressé un courrier à l'association lui demandant le remboursement de ce matériel. Celle-ci a répondu que son assurance ne couvrait pas le matériel mis à disposition.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de facturer à l'association. Si celle-ci ne paie pas, elle ne se verra pas attribuer de subvention de 400 € en 2020.

M. le Maire rappelle qu'il y a quelques années, il y a eu un vol de rideaux des chapiteaux. Un dépôt de plainte avait été fait dans les règles et la Gendarmerie n'avait pas trouvé les coupables. Cependant, l'association Ydes Pétanque avait fait intervenir son assurance responsabilité civile et ce vol a été remboursé.

2. **TRAVAUX – URBANISATION – VOIRIE – SÉCURITÉ**

➤ **Point sur les travaux** / Rapporteur : René BERGEAUD

• **Point sur les travaux réalisés en régie**

✓ **Labyrinthe végétal**

- Les travaux d'aménagement sont achevés.

- Les plantations sont terminées, avec la participation du Conseil Municipal des Jeunes.

- Par mesure de prudence et pour éviter que les plantations soient détériorées, la protection périphérique reste en place.

- le montant des travaux s'élève à **6 138 €**.

✓ **Chemin rural de Montfouilloux :**

- Les travaux d'empierrement en 0/31.5 sont terminés. Ils ont été précédés d'un décaissement sur une vingtaine de centimètres environ suivi d'un blocage en matériaux 20/40.

- Le montant des travaux s'élève à **4 770 €**.

• **Point sur les travaux d'aménagement de la Rue Frédéric Mistral**

✓ **Réseaux humides :**

- Le réseau Gaz est déployé. Les raccordements riverains sont réalisés. Le raccordement du réseau principal est prévu le 12 décembre 2019.

- Le raccordement du réseau AEP sur la canalisation principale (Rue Pierre de la Justice) est réalisé. La prise en charge financière par le S.I.D.R.E. du Font Marilhau s'élève à 18 145 €.

- ✓ **Chaussée :**
 - Le décaissement de la chaussée est prévu au retour des congés de l'entreprise vers le 15 janvier 2020.
- **Extension du réseau Gaz Avenue de la Libération**
 - ✓ Les travaux ont commencé au niveau du Lotissement les Jaquilloux et vont se poursuivre en revenant vers Ydes, point de raccordement au niveau de la partie aménagée en 2015.
- **Attribution du marché « Aménagement d'un parking Rue du Docteur Alfred Basset »**
 - ✓ Une seule offre est parvenue, celle de l'entreprise Bos qui s'élève à **25 842.50€ HT**
 - Il n'y a pas de prix anormalement bas. L'offre se situe en dessous de l'estimation qui était des **28 000€ HT**. Certains prix sont au-dessus de ceux de l'estimation, on peut l'expliquer par les faibles quantités à mettre en œuvre, exemple: l'enrobé à chaud à 145€ la tonne; estimé à 130€, mais il n'y a que 30 tonnes de prévues et le déplacement de l'atelier est identique à celui d'un gros chantier.
 - ✓ Les travaux devront être terminés avant la fin du mandat.
 - ✓ Le devis transmis par EDF pour le déplacement du coffret s'élève à **8 288.39€ TTC**
 - ✓ La Commission des Travaux trouvait le devis élevé et proposait de supprimer ce branchement qui ne présente plus d'intérêt. Pour mémoire, c'était le raccordement électrique qui alimentait le logement et l'ancien cabinet d'architecte.
 - Après contact : ENEDIS a indiqué que le coffret abrite trois jonctions; deux que l'on peut enterrer et une qui alimente le coffret provisoire de la maison située au 53 de cette rue. ENEDIS ne met en œuvre la technique des coffrets étanches et enterrés que dans les très grandes villes donc la Commune est contrainte de déplacer le coffret dans le futur mur séparatif.
- **Tennis couvert**

Les poteaux sont bien abîmés et l'entrée du bâtiment a bougé de 15cm. La structure, quant à elle, n'apparaît pas trop avoir été impactée.

Une réflexion sur un projet de construction doit être rapidement conduite avec l'aide de la Communauté de Communes Sumène-Artense, et l'aide du Conseil Départemental du Cantal.

➤ **Convention de partenariat financier du réseau AEP Rue Frédéric Mistral** / Rapporteur : René BERGEAUD

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention de partenariat financier avec le S.I.D.R.E. du Font Marilhou, qui prend en charge une partie du réseau AEP Rue Frédéric Mistral, et ce, pour un montant de 18 145 €.

➤ **Lotissement les Jaquilloux et vente d'un lot** / Rapporteur : Guy LACAM

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre le Lot n°9, en limite de la tranche n°1, à M. Gaëtan CHIRIER aux conditions définies dans la délibération n°061-2019 du 28 Mai 2019.

➤ **Gestion des eaux pluviales** / Rapporteur : Guy LACAM

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de la Société ALTEREO pour des enquêtes de branchements pour le passage en séparatif des réseaux du secteur du Collège, et dont le montant est estimé à 22 404.23 € H.T. (soit 26 885.08 € T.T.C.).

➤ **Travaux église d'Ydes-Bourg** / Rapporteur : Guy LACAM

La validation de la DRAC pour la restauration du porche reste toujours à confirmer.

Par ailleurs, il est rappelé qu'une alarme de surveillance est installée pour le Trésor d'Art Sacré mais celle-ci ne fonctionne pas. M. le Maire assure que cette alarme marchait bien jusqu'à il y a environ deux mois.

Ce dysfonctionnement sera résolu mais avec l'aval de l'Architecte des Bâtiments de France.

➤ **SDEC – Enfouissement réseau téléphonique Le Chariot** / Rapporteur : Guy LACAM

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le SDEC à effectuer l'enfouissement du réseau téléphonique au Chariot, dont le coût est estimé à 15 710.03 € H.T. et la participation communale à 12 568.02 (80 %).

3. **PERSONNEL – ADMINISTRATION – AFFAIRES GÉNÉRALES**

➤ **Présentation de M. Philippe CRUMEYROLLE, Responsable des Services Techniques**

M. le Maire fait part à l'Assemblée de la prise de fonction de M. Philippe CRUMEYROLLE aux Services Techniques de la Commune avec un ressenti très positif des agents. Par ailleurs, il constate une accélération de règlements et d'un certain nombre de travaux de manière efficace, concrète.

➤ **Médailles du travail** / Rapporteur : Guy LACAM

Trois agents sont concernés par la médaille de vermeil (30 ans) et un agent par la médaille d'argent (20 ans). Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'attribuer sous forme de bons d'achats la somme de :

- 300 € à M. Yves CHEYMOL, Jean-Yves GALVAING et Didier PAPON bénéficiant de la médaille de vermeil ;

- 200 € à M. Bernard BAGE titulaire de la médaille d'argent.

➤ **Projet Règlement Intérieur pour le fonctionnement des services municipaux** / Rapporteur : Guy LACAM

Afin d'encadrer un certain nombre de dispositions, M. le Maire propose d'élaborer un règlement intérieur pour le fonctionnement des services municipaux. Il ne s'agit pas d'une obligation mais ce document permettrait de faciliter le travail du secrétariat général et d'avoir tous les agents dans un même cadre.

Le Conseil Municipal valide la réflexion sur ce projet qui sera étudié en Commission des Adjointes, assistée par Mme la Secrétaire Générale. Le règlement sera ensuite déposé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour validation par le Comité Technique Paritaire.

Le règlement portera notamment sur l'organisation du temps de travail, les heures supplémentaires, les congés annuels, les jours fériés, les autorisations d'absence pour événements familiaux, les autorisations pour la rentrée scolaire, l'accès et l'usage des locaux et du matériel, l'utilisation des véhicules en dehors des heures de travail, les droits et obligations des agents, le respect des consignes de sécurité, les équipements de travail et moyens de protection, le harcèlement moral, sexuel.

➤ **Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal** / Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire indique au Conseil Municipal que la Commune d'Ydes adhère au Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal. Aussi, ce dernier assure la compétence obligatoire « Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Électricité » en application de l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2008. De plus, par délibération en date du 12 août 2009, la Commune d'Ydes a décidé de transférer la compétence « Eclairage Public », option 1. Pour s'inscrire dans les objectifs et les orientations fixés récemment dans le cadre législatif des lois Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) et Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), promulguées en août 2015, le Comité syndical a approuvé une modification de ses statuts lors de son assemblée du 30 octobre 2019. M. le Maire donne lecture des grandes lignes. En application de l'article L5211-18, la Commune d'Ydes doit se prononcer. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité :

- la transformation du syndicat intercommunal en syndicat mixte fermé,
- l'adhésion éventuelle des EPCI à fiscalité propre comme nouveau membre,
- la modification des statuts avec un nouveau découpage des secteurs d'énergie, la Commune d'Ydes quittant le secteur intercommunal d'énergie Champagnac-Saignes pour rejoindre le nouveau secteur dénommé « Secteur d'Énergie de Sumène-Artense »

➤ **Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire** / Rapporteur : Guy LACAM

DATE	NUMERO	OBJET
11.10.2019	023-2019	Vente Congrégation des Filles de la Charité de St Vincent-de-Paul au profit de M. et Mme GRENAT Jérôme – 9 Impasse du Docteur Alfred Basset
24.10.2019	025-2019	Vente Héritiers BESSE au profit de M. et Mme Roger MARRONCLE – Rue du Puy de Guéry
12.11.2019	027-2019	Recensement et Contrôles des points d'eau incendie – Choix de l'entreprise
19.11.2019	028-2019	Vente BŒUF Olivier au profit de M. et Mme Etienne BOSSARD – 15 Rue du 11 Novembre

4. JEUNESSE, AFFAIRES SCOLAIRES, ACCUEIL ENFANCE

➤ **A.L.S.H. : participation financière des familles extérieures dont les Communes refusent de signer la convention** / Rapporteur : Huguette GATINIOL

La Commune de Sauvat refuse de participer au fonctionnement de l'ALSH d'Ydes. Aussi, la Commune d'Ydes a facturé à deux familles de Sauvat dont les enfants ont participé au Centre de Loisirs cet été et lors des vacances de Toussaint 2019, en leur demandant 2.65 €/heure/enfant (montant fixé au même titre que les Communes). Sur ce, les familles sont incapables de payer un tel montant. De plus, M. le Maire indique que la participation des enfants extérieurs à la Commune d'Ydes coûte à cette dernière entre 17 000 et 18 000 € par an.

Plusieurs propositions sont discutées :

- établir un tarif pour tous les enfants des Communes extérieures,
- fixer un tarif pour les familles dont les Communes refusent de signer la convention, comme c'est le cas pour Sauvat et Auzers. Il est à noter que la plupart des enfants sont scolarisés à l'école d'Ydes,
- faire que les enfants scolarisés à l'école d'Ydes bénéficient du même tarif que les enfants domiciliés à Ydes,
- refuser les enfants dont les Communes refusent de signer la convention de participation financière.

Par ailleurs, il est indiqué que ce problème ne se posera plus lorsque le Centre de Loisirs sera de la compétence de la Communauté de Communes Sumène-Artense, mais l'échéance n'est pas définie.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'annuler les titres de facturation aux familles dont les enfants sont scolarisés à Ydes, et de ne plus les accepter au Centre de Loisirs. M. le Maire souhaite vivement une rencontre prochaine avec la Fédération Familles Rurales du Cantal et la Commission des Affaires Scolaires.

➤ **C.M.J. : projets et calendrier** / Rapporteur : Huguette GATINIOL

Le nouveau CMJ réuni le 15 novembre dernier, a listé les projets suivants :

- ✓ **Collecter jouets, livres, vêtements pour les pays pauvres.**

C'est une opération qui avait été déjà conduite l'an passé à destination de Madagascar et qui peut être renouvelée car elle avait bien fonctionné.

- ✓ **Organiser des rencontres avec les personnes âgées**

C'est également un projet qui avait été réalisé avec le tout premier CMJ et qui avait donné lieu à la création d'un petit livret.

- ✓ **installer des râteliers à vélos devant l'école**

Des râteliers à vélos ont, pour l'instant, été installés au niveau du skate-park, du stade et de l'aire de jeux du tennis.

Deux autres projets pourraient également voir le jour :

- **refaire le jardin de l'école** : il faut prendre contact avec l'ALSH ;

- **mettre plus de bancs sur la piste verte** : il faut écrire au Président de la Communauté de Communes Sumène-Artense car c'est cette collectivité qui en a la charge.

S'agissant du calendrier du CMJ, les prochaines réunions de travail se tiendront les vendredis 10 janvier 2020, 14 février 2020 et 20 mars 2020.

➤ **Résultats sondage rythmes scolaires** / Rapporteur : Huguette GATINIOL

Un sondage a été lancé après les vacances de Toussaint. Il en résulte le résultat suivant :

- ✓ **Les parents d'élèves** : Sur 107 familles, 102 ont répondu : 39 se sont prononcés pour la semaine de 4 jours et 50 contre, 13 ne se sont pas prononcés.

- ✓ **Les enseignants** : Sur 11 enseignants, 8 se sont prononcés pour la semaine des 4 jours et 3 contre.

Mme GATINIOL a vu M. Jean-Luc PERRIER, le Directeur. Celui-ci souhaiterait que ce soit mis à l'ordre du jour du prochain Conseil d'école. Selon les résultats, on donne x voix aux représentants des parents au prorata, et c'est l'ensemble du Conseil d'école qui vote (parents, enseignants, élu, DDEN). M. le Maire indique qu'un sondage a été effectué et que le résultat obtenu doit être pris en compte.

5. COMMUNICATIONS DU MAIRE

Propositions Avenue Martial Lapeyre

La Commune d'Ydes a reçu deux propositions de vente de la maison LEGUET et la maison GAUTHIER situées sur l'Avenue Martial Lapeyre. La deuxième maison pourrait être achetée par la collectivité dans le cadre d'un réaménagement.

Calendrier des prochaines manifestations

Vendredi 13 décembre 2019 : pièce de théâtre de l'association « Le Bastringue » organisée dans le cadre du Téléthon

Samedi 14 décembre 2019 : Cérémonies Noces d'Or et de Diamant

Samedi 14 décembre 2019 : Résultats du Téléthon

A partir du lundi 16 décembre 2019 : distribution des colis de Noël aux personnes âgées par les élus et membres du C.C.A.S.

Vendredi 20 décembre 2019 : Arbre de Noël des enfants du Personnel Communal

Samedi 28 décembre 2019 : Suite à l'accord du Conseil Municipal et l'accord de la famille, dévoilage de la plaque souvenir « Docteur Jean-Louis FAUCHER » au Pôle Prévention et Santé, en présence de la population.

Calendrier des prochaines réunions

Jeudi 12 décembre 2019 : Commission des Travaux en présence de Cantal Ingénierie et Territoires pour l'Avenue Roger Besse

Vendredi 21 février 2020 : Séance du Conseil Municipal avec vote du Compte Administratif

Demande de l'Association Santé Nord Cantal

L'Association Santé Nord Cantal sollicite la Commune pour l'acquisition d'un rétinographe à hauteur de 10 000 € dans le cadre de la téléconsultation à distance. Ceci a pour but de permettre aux résidents de la Résidence La Sumène, de l'Unité Parkinson et au public d'avoir une consultation sur place à distance avec un spécialiste de Clermont-Ferrand, ceci dans le cadre de la lutte contre la désertification médicale.

La Commission des Finances s'est prononcée favorablement pour cette démarche de modernisation de l'outil télémédecine qui consisterait pour la Commune à acquérir ce matériel et à le mettre à disposition, par convention, au Pôle Prévention et Santé de l'Association Santé Nord Cantal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.